

Recyclage B1V-B2V-BR-BC

Présentation de la formation :

L'habilitation électrique est une obligation réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

Objectif :

- Remettre à jour sa pratique pour réaliser en sécurité des travaux et des interventions sur des installations électriques

Prérequis :

- Avoir passé son habilitation électrique sous 3 ans pour suivre le recyclage habilitation électrique B1-B1V-B2-B2V-B2V

Public :

- Publics ayant déjà eu l'habilitation concernée sous 3 ans
- Permettre au personnel d'exécuter des opérations d'ordre non électrique dans des locaux réservés aux électriciens, à proximité de pièces nues sous tension.

Les moyens humains : Formateur-expert en prévention du risque électrique

Evaluation finale :

- Attestation de fin de formation Habilitation Electrique Electricien
- Obtention attestation par QCM + Tests pratiques

Le programme :

- Retour d'expériences
- Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant
- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Exemple d'accidents (contact direct, contact indirect, court-circuit ...)
- Zones d'Environnement et leurs limites
- Principe d'une Habilitation
- Définition des symboles d'Habilitation
- Classement des installations
- Equipements de Protection Collective et individuel (barrière, écran, banderole, etc.)
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un
- Environnement Electrique
- Interventions et travaux non électriques BT et HT

Durée de la formation : 14 h

Recyclages : tous les 3 ans

Délai d'accès - calendrier : En fonction du nombre de candidats. **Planning des sessions consultable sur :**
<https://tonnerre-formation.com>